

La viabilité hivernale chez VINCI Autoroutes : des équipes mobilisées pour informer et maintenir la continuité de service par tous les temps

Chaque année, de novembre à mars, plus de 2 000 collaborateurs de VINCI Autoroutes et 700 engins d'intervention sont mobilisés pour intervenir 24/7 en cas d'alerte neige ou verglas tout au long des 4 443 km de réseau autoroutier exploités. Formés et entraînés à la viabilité hivernale, ils ont un triple credo : anticiper, intervenir et informer.

Leur mission consiste en effet à suivre au plus près les conditions de conduite en fonction des prévisions météo afin d'informer au mieux les usagers en amont de leurs déplacements et d'assurer la continuité de service et la sécurité sur le réseau par tous les temps.



Anticiper les épisodes neige pour en limiter l'impact sur les conditions de circulation

Malgré un automne très clément, la saison hivernale a commencé pour le secteur autoroutier. L'ensemble des équipes et matériels sont mobilisés dans le cadre de la longue séquence de « viabilité hivernale », dispositif opérationnel activé en cas d'alerte météorologique neige ou verglas. Dans certaines régions traversées par des autoroutes de montagne - comme la région Auvergne Rhône-Alpes avec l'A89, par exemple - cette mobilisation commence même dès le mois d'octobre pour se terminer fin avril, après la chute des derniers flocons.

Plus de 2 000 collaborateurs de VINCI Autoroutes sont impliqués dans la gestion de la viabilité hivernale et sont, à ce titre, prêts à intervenir 7j/7 et 24h/24. Plus de **10 000 heures de formation** (soit l'équivalent de 333

journées de 24h) **sont consacrées chaque année** à la préparation de la saison hivernale (impact et traitement des phénomènes climatiques et météorologiques sur la chaussée) et à la conduite de plus **de 700 engins d'intervention** (salage et déneigement) répartis sur le réseau – **soit plus d'1 engin pour 6 km d'autoroute**.

Ces formations s'effectuent notamment au sein de [l'École des Métiers de l'Autoroute](#), ouverte par VINCI Autoroutes au printemps 2022 à Brive-La-Gaillarde. Elle accueille des agents routiers et autoroutiers pour des formations théoriques et pratiques qui leur permettent d'assurer leur mission de service public en toute sécurité.

Au-delà de ses propres équipes, VINCI Autoroutes partage également son expertise en viabilité hivernale en formant des agents en charge de différents types d'infrastructures, telles que le réseau routier secondaire ou les aéroports. VINCI Autoroutes entretient également des liens étroits avec les collectivités, les équipes départementales et les régions : dès l'automne, des réunions de préparation sont organisées avec les conseils départementaux, les forces de l'ordre, les préfetures, etc.

Au cœur du dispositif de viabilité hivernale, l'information trafic permet aux conducteurs d'anticiper tout événement météorologique impactant leurs déplacements. VINCI Autoroutes dispose pour ce faire **d'un dispositif complet pour collecter, traiter et diffuser l'information auprès de ses équipes et des usagers** (cf. ci-après : « Informer et accompagner les conducteurs »). Ce dispositif repose notamment sur un partenariat noué avec Météo France, dans le cadre duquel des outils d'alerte performants permettent de prévoir et observer les évolutions au niveau local.

Assurer les meilleures conditions de circulation sur autoroute par temps de neige ou de verglas

Grâce à la préparation et à la veille, les équipes opérationnelles sont en mesure d'anticiper les phénomènes neigeux et de verglas et peuvent suivre en temps réel leur évolution afin de coordonner les interventions sur le terrain, qu'elles soient préventives ou curatives (salage, épandage de saumure ou raclage de la neige). En cas de neige, [les chasse-neige opèrent des rotations régulières](#), selon un rythme préalablement défini en fonction du secteur concerné et de la nature du revêtement de la chaussée. Il s'agit **de libérer a minima une voie de circulation et de la maintenir « au noir »**, c'est-à-dire circulaire.

Chaque engin est capable de traiter une voie sur 35 km en une heure, mais il suffit d'un seul véhicule en travers des voies, comme un poids lourd en difficulté par exemple, pour empêcher l'intervention des équipes et bloquer les opérations de déneigement. C'est pour cette raison que le Code de la route [interdit le dépassement des engins de salage ou de déneigement lorsque ces derniers sont en action](#) (reconnaissables grâce au gyrophare bleu allumé). Par ailleurs, pour la 3^{ème} année consécutive, l'obligation de disposer des équipements adaptés à la conduite en période hivernale est déployée. Ainsi, entre le 1^{er} novembre 2023 et le 31 mars 2024, il est obligatoire d'équiper son véhicule de pneus hiver [dans 34 départements](#).



Collaborer avec les autorités préfectorales et les forces de l'ordre

Si VINCI Autoroutes a la charge opérationnelle de rétablir la circulation sur son réseau, le dispositif de viabilité hivernale s'intègre dans un cadre beaucoup plus large. En tant que délégataire de service public, VINCI Autoroutes est en contact permanent avec les autorités préfectorales en cas d'épisode météorologique hivernal. Ces dernières ont la charge d'activer et d'assurer le déploiement des Plans Intempéries, définis pour organiser et coordonner l'ensemble des actions à mettre en œuvre en cas d'événement neigeux très impactant. Ces plans ont pour objectif de faciliter les opérations de déneigement et de prendre toutes les mesures qui s'imposent au niveau de la gestion du trafic. Déclenchés par les autorités préfectorales, ils prévoient et encadrent notamment :

- la coordination entre les différents acteurs (forces de l'ordre, préfecture, communes, gestionnaires de voirie, protection civile...);
- les mesures de gestion de trafic (interdiction de circuler, retournement ou stationnement temporaire obligatoire des poids lourds, fermetures d'échangeurs d'autoroute, déviations et itinéraires bis, etc.).

Lors d'épisodes neigeux majeurs, et sur décision préfectorale, les poids lourds peuvent faire l'objet de mesures provisoires d'interdiction de circulation et/ou de stationnement obligatoire, en amont ou en aval de la zone concernée, avec un double objectif : éviter que ces derniers ne soient mis en difficulté dans les zones enneigées, et permettre aux engins de déneigement d'intervenir pour rétablir au plus vite la circulation pour l'ensemble des véhicules. [Ces zones de stationnement obligatoires](#) sont prédéfinies et identifiées dans les Plans Intempéries, à proximité ou directement sur le réseau autoroutier.

Informier et accompagner les conducteurs tout au long de leur trajet



VINCI Autoroutes dispose de multiples canaux de communication pour informer en amont et en temps réel tous les conducteurs, notamment lors d'événements météorologiques importants pouvant avoir de sérieuses répercussions sur les conditions de circulation sur son réseau :

- plus de **1 500 panneaux lumineux à messages variables**, disposés en entrée et sur l'ensemble de son réseau autoroutier, permettent d'afficher conseils, consignes et alertes en temps réel ;
- **Radio VINCI Autoroutes** (sur 107.7 FM ou [via son application](#)) diffuse l'information trafic toutes les 15 minutes et interrompt ses programmes dès qu'un événement impacte les conditions de circulation, et ce moins de 4 minutes après son identification ;
- **le service client de VINCI Autoroutes** accessible via le 3605 depuis n'importe quel téléphone (service gratuit + prix d'un appel), permet de connaître les conditions de circulation sur un secteur notamment et de s'identifier en cas de besoin d'assistance ;
- **le site internet de VINCI Autoroutes**, et notamment les pages [Info Trafic](#) sur lesquelles figurent les conditions de circulation en temps réel ;
- **Le compte X VINCI Autoroutes** ainsi que ceux des 10 fils trafic dédiés aux principaux axes du réseau :



- En cas d'événement neigeux, les fils Twitter suivants peuvent également être activés :



Les conducteurs sont ainsi tenus informés régulièrement de l'évolution de l'état de la circulation. Une assistance et un ravitaillement peuvent également être déclenchés par VINCI Autoroutes en cas de blocage durable de la circulation, dans le cadre d'un partenariat avec la Croix Rouge et les associations départementales de la Protection Civile. Ces associations sont habilitées à intervenir en toute sécurité sur l'autoroute pour porter assistance ou distribuer de l'eau ainsi qu'une collation d'appoint, que ce soit aux conducteurs qui seraient momentanément immobilisés dans leur voiture ou aux conducteurs de poids lourds qui seraient maintenus à l'arrêt par décision préfectorale.

Conseils pratiques et bonnes pratiques à observer en cas de chute de neige

Le dispositif de viabilité hivernale ne peut être pleinement efficace que si **les conducteurs de véhicules légers comme de poids lourds prennent conscience des spécificités de la conduite en hiver** et adoptent quatre principes fondamentaux dans leur comportement au volant : l'anticipation, un équipement adapté du véhicule, la prudence et le respect du Code de la route.

A ce titre, depuis le 1^{er} novembre 2021, **l'équipement de pneus hiver ou de dispositifs antidérapants amovibles est obligatoire**. [Cette obligation](#) est indiquée par une signalétique spécifique annonçant le début et la fin des zones où ce type d'équipement est obligatoire.



[Quelques bons réflexes](#) sont autant de facteurs déterminants pour maintenir fluidité et sécurité pour tous :

- **Bien préparer son déplacement**, en se renseignant sur les conditions de circulation et en équipant son véhicule : utilisation de pneus hiver, [présence à bord de tous les équipements utiles en cas de difficultés](#) (couverture chaude, nourriture et eau en quantité suffisante, etc.) et ce, même pour de courts trajets ;
- **Adapter sa conduite à la météo** : respect des distances de sécurité, anticipation des freinages, modération de la vitesse, etc. ;
- **Respecter les consignes de sécurité diffusées** : circuler par exemple sur une seule voie si la situation météorologique se dégrade.

Les conducteurs ne doivent par ailleurs en aucun cas dépasser les engins de salage ou de déneigement lorsque ces derniers sont en action (gyrophare bleu allumé) : un seul véhicule en travers peut bloquer durablement la circulation. Il s'agit d'ailleurs d'une infraction au Code de la route, comme le souligne l'Article R414-17 dudit Code : « Le dépassement des engins de service hivernal en action sur la chaussée est interdit à tout véhicule. Le fait de contrevenir au présent article est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe. Toute personne coupable de cette infraction encourt également la peine complémentaire de suspension, pour une durée de trois ans au plus. »

Le dispositif hivernal de VINCI Autoroutes en chiffres

- ⇒ **4 443 km** d'autoroutes en service gérées par 8 directions régionales
- ⇒ **2 000** collaborateurs de VINCI Autoroutes, experts de la viabilité hivernale prêts à intervenir 7j/7 et 24h/24
- ⇒ **Plus de 10 000 h** de formations dédiées au dispositif hivernal dispensées en amont à ces équipes – soit l'équivalent plus de 416 journées de 24h
- ⇒ **Plus de 700 engins** d'intervention (salage et déneigement), soit un tous les 6 km du réseau
- ⇒ **42 000 tonnes de sel** stockées en début de saison à travers l'ensemble du réseau
- ⇒ **Près de 3 500 caméras** pour assurer une surveillance du réseau en temps réel
- ⇒ **Plus de 270 stations météo**
- ⇒ **Plus de 1 500 panneaux lumineux** (à messages variables) disposés aux entrées et sur autoroute pour avertir les conducteurs de tout événement tout au long de leur trajet
- ⇒ Des bornes d'appel d'urgence tous les **2 km** maximum

CONTACTS PRESSE :

Samuel Beauchef : 06 12 47 58 91

Anaïs Agozo-Ndelia : 06 60 90 69 72

A propos de VINCI Autoroutes

Premier opérateur d'autoroutes en concession en Europe, VINCI Autoroutes accueille chaque jour plus de 2 millions de clients sur le réseau de ses six sociétés concessionnaires : ASF, Cofiroute, Escota, Arcour, Arcos et Duplex A86. Partenaire de l'Etat et des collectivités territoriales, VINCI Autoroutes dessert en France 7 régions, 45 départements, 14 métropoles, plus d'une centaine de villes de plus de 10 000 habitants et des milliers de communes rurales situées à proximité de son réseau concédé.

Chiffres clés : Réseau de 4 443 km d'autoroutes – 187 aires de services – 266 aires de repos – 324 gares de péage.

Retrouvez toutes les informations sur : Radio VINCI Autoroutes (sur 107.7 FM ou via son application), www.vinci-autoroutes.com, facebook.com/VINCIAutoroutes, Twitter @VINCIAutoroutes, www.fondation.vinci-autoroutes.com, ou par téléphone au 3605, 24h/24 et 7j/7 (service gratuit + prix d'appel)